



**Saint-Constant**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-20

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1235-07 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE  
DES AFFAIRES DU CONSEIL AFIN DE  
MODIFIER L'ORDRE DU JOUR D'UNE  
SÉANCE ORDINAIRE

DÉPOSÉ PAR :

AVIS DE MOTION :  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :  
ADOPTION DU RÈGLEMENT :  
ENTRÉE EN VIGUEUR :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** L'article 18 du règlement numéro 1235-07 est remplacé par l'article suivant :

« L'ordre du jour d'une séance ordinaire du Conseil est élaboré en tenant compte des sujets suivants :

Adoption de l'ordre du jour;  
Informations aux citoyens et résumés des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;  
Approbation des procès-verbaux;  
Entérinement – Registre des chèques;  
Avis de motion de règlements et dépôt de projet de règlements;  
Adoption de projets de règlements;  
Adoption de règlements;  
Contrats et ententes;  
Soumissions;  
Mandats;  
Dossiers juridiques;  
Ressources humaines;  
Gestion interne;  
Gestion externe;  
Demande de la Ville;  
Recommandation de la Ville;  
Dépôt de documents;  
Demande de dérogation mineure;  
Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);  
Demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);  
Période de questions;  
Levée de la séance. »

**ARTICLE 2** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ..... du ..... 2020.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière